

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6187>



# AESH : la FSU contre la précarité et contre les PIAL

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : samedi 24 avril 2021

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les accompagnant.es des élèves en situation de handicap (AESH) continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 23 heures 30 de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en deçà du seuil de pauvreté !

Des AESH affecté.es en pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) font part de la dégradation de leurs conditions de travail. Alors qu'ils et elles étaient auparavant majoritairement affecté-es sur un établissement auprès d'un élève, l'organisation par PIAL a ouvert d'autres perspectives : affectation sur plusieurs écoles et établissements, élargissement de la zone d'intervention à toutes les communes du PIAL, accompagnement de plusieurs élèves en mutualisant le plus possible, possibilité d'intervenir auprès d'élèves de la maternelle au lycée dans les PIAL inter degrés. Le PIAL apparaît ainsi comme un outil de rationalisation des moyens AESH et laisse craindre les risques inhérents : dégradation des conditions de travail pour les AESH, dégradation des conditions d'accompagnement pour les élèves.

Aujourd'hui il y a urgence que le ministère améliore les conditions d'emploi des AESH, par un engagement concret sur une revalorisation des salaires, par l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, par la création d'un cadre d'emploi statutaire de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH, ainsi que par le recrutement massif d'AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagné-es à la hauteur de leurs besoins.

### **Point sur la situation des AESH dans l'Yonne :**

– S'agissant des contrats en CDI signés avant la circulaire AESH, et malgré nos demandes répétées, le temps annuel de travail reste injustement réparti sur 39 semaines dans l'Yonne, contrairement à la Nièvre où les AESH ont reçu un avenant à leur contrat avec l'annualisation sur 41 semaines. Tant que cela sera nécessaire, la FSU continuera à demander que les AESH concerné.es bénéficient d'une conformité de leur contrat de travail à la circulaire, telle que c'est le cas dans la Nièvre et dans d'autres départements.

– Sur l'augmentation des quotités de service pour les collègues qui le souhaitent, lors de l'audience FSU du 12 janvier, le DASEN a affiché la volonté d'augmenter peu à peu les quotités de service. Ainsi, la FSU conseille aux collègues qui le souhaitent d'écrire un courrier à la DSDEN de l'Yonne pour faire cette demande. Les quotités possibles sont 60%, 70% et 80%, sachant que pour cette dernière un temps d'accompagnement "en périscolaire" sera parfois demandé.

– L'harmonisation académique des contrats des AESH depuis le 1er janvier 2021 par le lycée Niepce a mis en évidence des erreurs dans le calcul du temps de travail annuel - jusqu'à plus de 2 heures de travail non rémunéré par semaine (du fait de la non distinction entre temps de service en accompagnement et activités connexes, distinction pourtant clairement mentionnée dans la circulaire AESH de 2019). Si le processus d'harmonisation des contrats et des temps de travail a été engagé par l'Administration, la FSU continue de dénoncer la lenteur de ce mouvement, qui oblige encore de nombreux-ses collègues AESH à effectuer un temps de service supérieur à celui dû, et par conséquent à effectuer une part de travail non rémunérée.

**Les organisations FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT éducat'ion, SUD éducation, SGEN-CFDT de l'Yonne** ont appelé les personnels AESH à faire entendre leurs revendications en participant à la grève du jeudi 8 avril, et plus largement tous les personnels de l'Éducation nationale à rejoindre cette journée de mobilisation au côté des AESH. Une délégation a été reçue par le DASEN, et a dénoncé une nouvelle fois le problème des contrats en CDI signés avant la circulaire du 6 juin 2019 qui sont établis sur 39 semaines, le non-respect de la circulaire sur le temps d'accompagnement et les régressions liées à la mise en place des PIAL. La manifestation a réuni une trentaine de personnes, ce qui peut sembler peu, mais la réussite d'une action ne tient pas tant à l'ampleur de la mobilisation qu'à sa visibilité et surtout à la prise de conscience qu'elle suscite dans l'opinion publique et chez les autorités

académiques. Nos actions et nos interventions marquent les esprits et conduiront l'Education nationale à améliorer la condition professionnelle des AESH. Continuons à nous mobiliser contre la précarité !

*Delphine Lottin et Stéphane Lafon pour la FSU89*